



APPEL A PROJETS PASSEURS D'IMAGES 2024

**RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 15 JANVIER 2024**

Coordination Passeurs d'images Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INSTITUT DE L'IMAGE, Pôle régional d'éducation aux images
Cité du Livre - 8/10, rue des Allumettes - 13100 AIX EN PROVENCE
www.institut-image.org | www.pole-images-region-sud.org

Contact : Émilie Allais, coordination générale des actions pédagogiques
pole.instimag@orange.fr | 04 42 26 81 82

L'INSTITUT DE L'IMAGE, coordination régionale du dispositif, vous accompagne dans la mise en place de vos projets.

SOMMAIRE

LE DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES	P3
LA COORDINATION RÉGIONALE	P3
QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?	P4
CRITÈRES DE SÉLECTION DU FINANCEMENT DES PROJETS	P4
COMMENT CANDIDATER ?	P4
CALENDRIER	P5
APPEL A PROJET	P6

LE DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES

Passeurs d'images est un **dispositif national** d'éducation aux images créé en 1991 (sous le nom d'Un été au ciné) par le **Ministère de la Culture** et le **CNC** et coordonné au niveau national par l'association **L'Archipel des Lucioles**. Il s'adresse en priorité aux **jeunes éloignés des pratiques culturelles** pour des raisons sociales, économiques et/ou géographiques. Chaque projet doit associer deux axes complémentaires : **le voir et le faire**, la diffusion et la pratique, une séance de cinéma et un atelier.

Il consiste en la mise en place, hors temps scolaire, de projets d'**éducation aux images** pour développer **l'esprit critique** face aux images, susciter la curiosité et le goût pour le **cinéma** et encourager la créativité par la **découverte artistique** et la pratique de l'image.

Les projets doivent être construits en lien étroit avec la **coordination régionale** et les **acteurs de terrain**, issus du champ de la jeunesse, de la culture et du social et s'adapter aux spécificités de chaque territoire pour être au plus proche des publics. Les acteurs de la **politique de la ville** peuvent s'inscrire dans le projet, de même que les **territoires ruraux**.

Les structures qui décident d'associer des **séances en plein air** à leur projet doivent **obligatoirement** choisir les films dans le **Catalogue national**, constitué par la **Commission plein air Passeurs d'images**, composée des coordinations régionales et de la coordination nationale.

Le dispositif Passeurs d'image en **Provence Alpes-Côte d'Azur** est soutenu par la **DRAC** et la **Région Sud**. > Découvrez ici [le Protocole d'accord interministériel relatif au dispositif de 2009](#).

LA COORDINATION RÉGIONALE

L'**Institut de l'Image** a été nommé par la **DRAC** pour assurer la coordination régionale du dispositif. Garante de l'organisation globale du dispositif, son rôle est d'accompagner et d'orienter les porteurs de projets **en amont** du dépôt de leur projet et tout au long de leur déroulé.

Il est donc indispensable de prendre contact avec celle-ci avant et après toute candidature.

Chaque année, la coordination régionale organise une **rencontre régionale** à destination des porteurs des projets. Ce rendez-vous annuel est indispensable pour rendre compte de la **dynamique régionale** et échanger sur les **problématiques** propres aux projets développés dans le cadre de Passeurs d'images. Chaque porteur de projet retenu par le Comité de Pilotage doit donc **s'engager** à y participer.

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Toute structure (**publique ou associative, audiovisuelle, culturelle, sociale et médico-sociale ou de jeunesse**) désireuse de mener un projet autour du cinéma et des images au sens large, à destination des jeunes habitants de son territoire ou d'un public ciblé, en dehors du temps scolaire.

Exemples : salle de cinéma, centre culturel, festival, médiathèque, maison de quartier, CAJ, espace jeunesse, MJC, fédération d'éducation populaire, association d'utilité sociale, hôpital...

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets doivent associer une dimension culturelle et artistique à une dimension éducative, sociale et citoyenne et prendre en compte les axes suivants :

- Impliquer, au minimum, un **acteur de la jeunesse** ou du secteur **médico-social**, une **salle de cinéma** et un **artiste** ou **professionnel de l'image et du son** ;
- S'adresser en priorité aux **jeunes entre 12 et 25 ans** dont l'accès à la pratique culturelle est rendue difficile, pour des raisons sociales, économiques et géographiques ;
- Etre mis en place dans des **quartiers prioritaires de la Politique de la Ville** ou en **zones rurales**;
- Associer des **ateliers** de pratiques ou de programmation à des découvertes de **films** en salle de cinéma ou en plein air ;
- Impliquer les **salles de cinéma de proximité** ;
- Viser la **pérennisation** des projets.

> [Retrouvez ici les Quartiers Politiques de la Ville \(QPV\) de notre région.](#)

> Les projets retenus devront faire apparaître les logos du dispositif, des deux financeurs et de la coordination régionale (**Passeurs d'images, DRAC, Région Sud et Institut de l'image**) sur les génériques des films d'ateliers ainsi que sur toute autre **communication** relative aux projets.

FINANCEMENT

Les projets soutenus bénéficieront d'un financement compris entre **2 000€ et 6 000€ TTC**.

Cet apport ne pourra dépasser **60%** du coût global du projet et devra être essentiellement fléché sur le projet Passeurs d'images. La somme sera déterminée par le comité de pilotage au regard du nombre de candidatures et de la qualité des projets. Seront privilégiés les projets mettant en place un **partenariat renforcé** entre les différents acteurs du projet.

La Région Sud et la DRAC étant financeurs du dispositif Passeurs d'images en Provence Alpes Côte-d'Azur, les autres financements proposées par ces institutions ne pourront être cumulables à la subvention Passeurs d'images. Tout projet devra ainsi associer au moins un autre financeur : **Villes, Communautés de communes, Caisse d'allocations familiales, Contrats de Villes et Contrats de ruralité, Ville-Vie-Vacances (VVV), Fonds interministériels et prévention de la délinquance (FIPD), mécénat** ... En cas d'attribution financière inférieure à celle sollicitée, il faudra fournir à la coordination régionale un nouveau budget mis à jour.

COMMENT CANDIDATER

> Avant tout dépôt de dossier, il est **obligatoire** de prendre contact avec l'**Institut de l'image** pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet et la constitution de votre dossier.

Contact : **Emilie Allais**, coordinatrice régionale Passeurs d'images
pole.instimag@orange.fr / 04 42 26 81 82 / 06 62 92 00 35

> Vous devez ensuite envoyer votre dossier de candidature, à la coordination régionale avec le formulaire joint et les pièces complémentaires.

> Date limite de dépôt des projets : **15 janvier 2024**.

> Les dossiers seront ensuite examinés en comité de pilotage, le **22 février 2024**, composé par la DRAC, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'Institut de l'image et des représentants d'autres institutions régionales (Conseils Départementaux, Villes, Communauté de Communes, etc.)

> Vous recevrez ensuite la réponse à votre candidature par mail en **mars 2024**.

PIÈCES A FOURNIR

FICHE PROJET

NOTE D'INTENTION RÉDIGÉE PAR LES INTERVENANT.ES

CV DES INTERVENANTS

BUDGET PRÉVISIONNEL A DEMANDER A LA COORDINATION

CONSEILS POUR REMPLIR LE DOSSIER

REEMPLIR TOUTES LES CASES GRISES SUR ORDINATEUR

EXPORTER SEULEMENT LES PAGES DU PROJET

NOMMER VOS PROJETS AINSI : NOM_PORTEUR_PI2024

CALENDRIER

23 NOVEMBRE 2023	LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS
NOV / DÉCEMBRE 2023	ELABORATION PROJET AVEC L'INSTITUT DE L'IMAGE
15 JANVIER 2024	DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS
22 FÉVRIER 2024	COMITÉ DE PILOTAGE ET ARBITRAGES FINANCIERS
MARS 2024	DÉCISION TRANSMISE AUX PORTEURS DES PROJETS
AVRIL / DÉCEMBRE 2024	MISE EN PLACE DES PROJETS
MAI / JUIN 2024	RENCONTRE RÉGIONALE PASSEURS D'IMAGES
DÉCEMBRE 2024	RETOUR DES BILANS

FICHE PROJET

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

NOM DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

INTITULE DU PROJET

DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE (1500 SIGNES MAX)

PARTENAIRES SOCIO - CULTURELS

SALLE DE CINÉMA PARTENAIRE

PUBLIC VISE

NOMBRE

TRANCHE D'ÂGE

TERRITOIRE CONCERNE

MILIEU RURAL QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

SI OUI, NOM DU OU DES QPV :

FICHE PROJET

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Nom

Statut juridique :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

N° siret :

Représenté par _____ en sa qualité de

Mail :

Téléphone :

Présentation :

SALLE DE CINÉMA PARTENAIRE (SI PAS STRUCTURE PORTEUSE)

Nom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Représenté par _____ en sa qualité de

Mail :

Téléphone :

SALLE DE CINÉMA PARTENAIRE II (FACULTATIF)

Nom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Représenté par _____ en sa qualité de

Mail :

Téléphone :

PRESTATAIRE CINÉMA EN PLEIN AIR (FACULTATIF)

Nom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Représenté par _____ en sa qualité de

FICHE PROJET

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

PARTENAIRE SOCIO-CULTUREL (SI PAS STRUCTURE PORTEUSE)

Nom :

Statut juridique :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

N° siret :

Représenté par _____ en sa qualité de

Mail :

Téléphone :

Présentation :

AUTRE PARTENAIRE I (FACULTATIF)

Nom :

Statut juridique :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

N° siret :

Représenté par _____ en sa qualité de

Mail :

Téléphone :

Présentation :

AUTRE PARTENAIRE II (FACULTATIF)

Nom

Statut juridique :

Adresse

Mail :

Téléphone :

N° siret :

Représenté par _____ en sa qualité de

Mail :

Téléphone :

Présentation :

FICHE PROJET

PRÉSENTATION DU PROJET

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ

FICHE PROJET

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA PÉRENNISATION DU PROJET

OBJECTIFS ET ENJEUX DU PROJET

CALENDRIER DES DIFFÉRENTES ETAPES DU PROJET

RESTITUTION ET VALORISATION DE L'ACTION ENVISAGÉE

FICHE PROJET

DÉCRIRE LES FORMES DE COLLABORATION AVEC LA SALLE DE CINEMA

NOM ET PRÉSENTATION DES INTERVENANTS ARTISTIQUES
JOINDRE LE(S) CV(S)

NOMBRE D'HEURES D'INTERVENTION ET TAUX HORAIRE

FICHE PROJET

FINANCEMENT

JOINDRE UN BUDGET PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ
POUR TOUTE CANDIDATURE, DEMANDER LE MODELE A L'INSTITUT DE L'IMAGE

FINANCEMENT PASSEURS D'IMAGES SOLLICITE

AUTRES FINANCEMENTS (HORS DRAC ET REGION SUD)

PRÉCISER LES DIFFÉRENTES SOURCES DE FINANCEMENTS

BUDGET GLOBAL DU PROJET

NOTE D'INTENTION

A RÉDIGER PAR LES INTERVENANT.ES ARTISTIQUES